

Réunion N° 6 du 24 janvier 2011

Visioconférence e-mégalis à Rennes et Point info Région Saint-Brieuc

Ordre du jour

- Présentations et discussions autour des CCTP 22 et 35
- Planning et partie administrative

| Présents | Excusés | Membres | Service / Fonction |
|----------|---------|------------------------|---------------------------------|
| | X | MARCHAND Olivier | CG des Côtes d'Armor |
| X | | MÉVEL-VIANNAY Stéphane | CG d'Ille-et-Vilaine |
| X | | VINSONNEAU Lydie | Région Bretagne |
| X | | GIBON Chrystelle | Rennes Métropole |
| X | | MOREL Joseph | Rennes Métropole |
| X | | LOPPION Karine | Saint-Brieuc Agglomération |
| X | | MILLE Mickaël | Saint-Brieuc Agglomération |
| X | | DAVID François | Saint-Brieuc Agglomération |
| | | LEFEUVRE Erwan | Lannion Trégor Agglomération |
| | X | LEJEUNE Maël | Vitré Communauté |
| | | LE GAL Anne | SDIS35 |
| | | LE CANN Florence | SDIS22 |
| | | OUVRAT Pascal | SDE22 |
| X | | GAUTIER Manuel | Mégalis |
| | | JACQ Tanquy | CC du Pays d'Aubigné |
| | X | LELU Julia | CC Au Pays de la Roche aux Fées |

Discussions autour des travaux sur le CCTP 22 et 35

Préalable : les deux comités techniques départementaux (CT 22 et CT 35) se sont réunis respectivement durant le mois de janvier et ont produits chacun un CCTP. Ces CCTP constituent la base de discussion de la réunion du jour.

Partie commune des remarques sur CCTP 22 et 35

- **Nommage préconisé des fichiers du MNT (et MNE le cas échéant) :** il est préconisé de renommer les fichiers comme suit :

"MNT ou MNE"_"05 ou 20 (valeur de pas)"_DPT_AA_PROJ_Zone ou tuile (à déterminer)

Ex. : MNT_05_35_11_L93_zone1

- **Buffer autour du département :** il est préconisé de :

- que chaque département définit le buffer maritime (shp) pour coller à ses besoins liés aux territoires (prise en compte des îles, etc.),
- que chaque département ne demande pas de buffer terrestre de 500 m pour les limites communes avec le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine pour les Côtes d'Armor, ou les Côtes d'Armor pour l'Ille-et-Vilaine,

- que chaque département demande un buffer de 500 m terrestre pour le reste du périmètre terrestre (limite avec départements 50, 53 et 44 pour l'Ille-et-Vilaine et limite avec le Finistère pour les Côtes d'Armor),

- **Zones militaires :** les références aux zones militaires peuvent être conservées dans les deux cahiers des charges avec la mention (le cas échéant) en attendant le retour officiel des autorités militaires (e-mégalis se charge du courrier pour demande),

- **Enlever l'obligation du sens d'orientation du vol est/ouest :** cette obligation ne sera de mise que pour la partie urbaine (ou agglomération) de Rennes Métropole, pour le reste, on peut laisser le candidat faire ses propositions,

- **Annexe 1 (grille d'analyse) :** ajouter une mention sur la fourniture **Infra-rouge et résolution** dans la partie prise de vue,

- **Forme de livraison du MNT :** la question est posée de savoir quel est le scénario à retenir pour livrer les fichiers du MNT sur un département :

- un seul fichier ?
- 3 zones découpées sur le département ?
- un fichier MNT par dalle ortho ?
- L. Vinsonneau se renseigne de ce qui se pratique usuellement

- **Classe de précision altimétrique du MNT :** pour zone urbaine, elle est de 1m et non 80 cm (pour le 22, ce n'est pas à

reprandre puisque suppression notion zone urbaine avec ortho vraie)

Spécifique CT 22

- Le CT22 a enlevé toute mention à l'orthophotographie vraie et MNE lié puisqu'il n'y a aucun besoin spécifique sur le territoire,
- **Ajout d'une option spécifique sur un MNT de précision** concernant le territoire des bassins versants, le CT 22 se pose encore la question de la livraison d'un seul MNT ou non, il étudie la question et le besoin d'ici la prochaine réunion,
- Le CT 22 se pose la question de la classe de précision à retenir sur le MNT sachant que le besoin est d'avoir un écart de 80 cm maxi : J. Morel se propose de calculer les classes de précision ad'hoc. Il est également préconisé d'assouplir la classe de précision planimétrique du MNT (pour comparaison, sur le 56, elle était de 2,5m pour une classe alti de 1m),
- **Les clichés orientés sont bien conservés en version de base** afin de se prémunir d'une éventuelle réutilisation future en matière de restitution photogrammétrique,
- **L'annexe 1 (grille de sélection des offres) du document est à compléter** en fonction des spécificités du 22 (ex. passer MNE en facultatif ou l'enlever, ajouter option sur MNT de précision,

Spécifique CT 35

- Intégration du Mont-Saint-Michel dans la livraison : actée !
- Notion d'orthophotographie « vraie » reformulée en devers = 0%,
- Sur l'option Rennes Métropole : re-préciser clairement la résolution 15cm si exigé par Rennes Métropole,
- 4 options proposées (et à valider si pas trop complexe pour analyse des offres) :
 1. MNT 50cm + PV obliques sur le territoire de Rennes Métropole
 2. MNT 50cm + PV obliques sur le territoire de la Ville de Rennes,
 3. Option 2 + extension MNT 50cm sur Rennes Métropole,
 4. Option 2 + extension PV obliques sur Rennes Métropole.

Contrôles

Pour les deux départements, il s'agit de trouver environ **150 points** répartis sur le département et suffisamment précis pour répondre à l'arrêté de classes de précision.

Rennes Métropole souligne l'intérêt de **capitaliser/pérenniser les points de contrôles** pour les futures actualisations de l'ortho.

Des conventions e-mégalis/DDFIP, à l'instar de ce qui s'est organisé sur le Morbihan sera mise en place.

Après discussions, a priori l'organisation pourrait être la suivante :

- Sur le 35 :
 - territoire Rennes Métropole contrôlé par les services de Rennes Métropole car données existantes,
 - reste du département : DDFIP35,
 - options : contrôle Rennes Métropole,
- Sur le 22 :
 - territoire Ville de Saint-Brieuc : données existantes donc contrôle possible par les services de Saint-Brieuc agglomération,
 - reste du département : DDFIP et/ou SDE 22,
 - option MNT plus précis : à voir données en interne agglomération et éventuellement DDFIP

Planning et partie administrative

Planning

La procédure sera entièrement dématérialisée.

Pour pouvoir notifier le marché à partir de fin mai 2011 (période favorable angle solaire), il faut dans l'absolu que le marché soit lancé au plus tard le 11 mars 2011.

Fin février 2011 : le CCTP doit être finalisé.

Critères d'analyse des offres

Au vu de l'expérience sur le Morbihan et des options présentes dans les deux lots 35 et 22, la partie la plus délicate consiste, pour chacun des comités techniques à :

- bien lister tous les critères techniques de sélection pour chaque lot (avec options)
- pondérer ces critères techniques afin de les hiérarchiser en fonction de leur importance

Pour rappel, sur le 56, la répartition globale de la sélection :

Critère technique : 60

Critère prix : 30

Critère planning et délais : 10

Discussion annexe : diffusion

En fin de réunion, la question de la diffusion des données est abordée.

Le cadre de diffusion des données ainsi constituées est une diffusion libre par chaque acteur.

Il est envisagé que chacun puisse prendre en charge la diffusion s'il le souhaite et comme il le souhaite.

Il est également évoqué que, sans freiner la diffusion, il puisse être envisagé, que pour une diffusion « en masse » de la donnée précise (résolution 20 cm), surtout si cet acteur dispose lui-même d'informations pouvant intéresser les acteurs publics, que cela soit l'occasion de pouvoir faire une convention pour récupérer en échange des données utiles à l'exercice des missions de service public (ex. gestionnaires de réseaux).

Suites à donner

- CT 22 / CT 35 : reprend CCTP pour prendre en compte les modifications et ajustements ;
- M. Gautier : prépare pièces administratives et envoie aux comités techniques pour examen,
- CT 22 / CT 35 : examine pièces administratives et hiérarchise les critères d'analyse ;
- M. Gautier : envoie courrier aux autorités militaires pour la définition des zones éventuellement concernées par le floutage sur les départements du 22 et du 35 ;
- L. Vinsonneau : se renseigne pour préconisation en matières de livraison du MNT ;
- J. Morel : donne au CT 22 les valeurs préconisées pour les classes de précision du MNT,
- CT 22 / CT 35 : commence à préparer toutes les données qui seront téléchargeables par les candidats pendant la phase d'appel d'offres (shp du buffer terrestre, du buffer maritime, des zones urbaines et des zones spécifiques).

La prochaine réunion CT22 et 35

22 février 2011

De 10h à 12h30

Visioconférence e-mégalis à Rennes (8 b, rue du Pâtis Tatelin), CG22 Salle Yvonne Jean-Haffen (Place du Général De Gaulle – Saint-Brieuc)